

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

COMPAGNIE: Outillages King Canada Tools Inc.
700 Meloche, Dorval , Québec, Canada H9P 2Y4
NOM DU PRODUIT: **Huile hydraulique universel anti-usure ISO AW22 modèle KW-127**
CATÉGORIE DE PRODUIT: Fluide hydraulique

Téléphone d'urgence- Médicale: 911
Téléphone d'urgence- Transport: 911
Données techniques sur le produit: 514-636-5464
Fiche signalétique par la poste, par fax ou toute autre assistance: 514-636-5464

SECTION 2: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008

GHS08 danger pour la santé. Carc. 1B H350 Peut causer le cancer.
· Classification selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE
T; Toxique. R45: Peut causer le cancer.

- **Pictogrammes de danger GHS08**
- **Mention d'avertissement: Danger**
- Composants dangereux déterminants: Distillats (pétrole), paraffine lourde déparaffinée au solvant
- **Mentions de danger.** H350 Peut causer le cancer.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de besoin d'un avis médical, conservez le contenant ou l'étiquette du produit.
P102 Gardez hors de la portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P281 Utilisez de l'équipement de protection individuel au besoin.
P201 Obtenez des instructions spéciales avant l'utilisation.
P202 Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
P308 + P313 En cas d'exposition ou concerne: Consultez un médecin.
P405 Gardez sous clé.
P501 Éliminez le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

- **Information additionnelle:**

Important! Ce produit contient une substance à usage restreint en vertu de l'annexe XVII du règlement (CE) no. 1907/2006. Pour plus de détails, se reporter aux sections 15 et 16 de la présente fiche signalétique.

Le produit contient la substance Distillats (pétrole), paraffine lourde déparaffinée au solvant (CAS No. 64742-65-0), qui n'est pas classé dans le cas suivant:

Le classement comme cancérigène de la catégorie 1B «H350 Peut causer le cancer» et «R45 peut causer le cancer» n'est pas nécessaire si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 3% d'extrait de DMSO selon IP 346 "Détermination des composés aromatiques polycycliques dans les lubrifiants inutilisés et huiles de base pétrolières libres d'asphaltène - Méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde", Institut du Pétrole, Londres. La présente note s'applique uniquement à certaines substances complexes dérivées de l'huile figurant dans la partie 3 du règlement (CE) no. 1272/2008.

- Autres dangers: Non applicable.
- **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- VPvB: Sans objet.





SECTION 3: IDENTIFICATION DES DANGERS

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange: composé des composants suivants.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-65-0	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	92-94,0%
EINECS: 265-169-7		
Numéro d'index: 649-474-00-6		
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol1	2%
EINECS: 204-881-4	Peau Irrit. 2, H315; Oeil Irrit. 2, H319	

· Composant non dangereux:

CAS: 68649-42-3	Acide phosphorodithioïque, esters O, O-di-alkyle en C1-C14, sels de zinc	2-3,0%
EINECS: 272-028-3		
CAS: 9004-96-0	Monoléate de polyoxyéthylène	1,0%
PNL: 500-015-7		
CAS: 29658-97-7	Acide butanedioïque, dodécényl-	0,8%
EINECS: 249-757-0		

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

· Description des premiers secours

- **Après inhalation:** Fournir de l'air frais et appelez un médecin. En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.
- **Après contact avec la peau:** Rincez immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
- **Après ingestion:** Rincez la bouche avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
- **Indications pour le médecin: Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Aucune critères d'informations disponibles.**

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction. Agents extincteurs appropriés:** CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers. Équipement de protection:** Portez un vêtement de protection complet. Protection respiratoire de la bouche.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Assurer une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection. Appareil de protection respiratoire de la bouche.

· Précautions environnementales:

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le système d'égouts ni dans les cours d'eau. Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorbez avec du liant liquide (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure de bois). Éliminez les déchets contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

· Reportez-vous aux autres sections.

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la Section 13 pour les informations relatives à l'élimination.



SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail. Conservez les récipients hermétiquement fermés. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Ouvrez et manipulez le récipient avec précaution. Empêchez la formation d'aérosols.

- **Indications concernant la protection contre les incendies et les explosions:**

Gardez un dispositif de protection respiratoire disponible. Mesures normales de protection préventive contre les incendies.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Entreposez dans un endroit frais. Conservez uniquement dans le récipient d'origine.

- **Indications concernant l'entreposage:**

Entreposez à l'écart des denrées alimentaires. Entreposez à l'écart des substances inflammables.

- **Autres indications sur les conditions d'entreposage:** Entreposez dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Informations complémentaires sur la conception des installations techniques: Pas d'autres données; Voir la section 7.**

- **Paramètres de contrôle**

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

MAK (Allemagne) 20E mg/m³

WEL (Grande-Bretagne) 10 mg/m³

VME (France) 10 mg/m³

- **DNELs:** Données non disponibles.

- **PNECs:** Données non disponibles.

- **Indications complémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles d'exposition.** Sur la base de la composition indiquée à la section 3, les mesures suivantes sont proposées pour la mesure de sécurité au travail:

- **Équipement de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Conservez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Enlevez immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Entreposez les vêtements de protection séparément.

- **Protection respiratoire:** En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utilisez un appareil de protection respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil de protection respiratoire autonome.

- **Protection des mains:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation /le mélange chimique. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

- **Matériau des gants:** Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:** Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

- **Informations générales**

- **Apparence:**

Forme: Transparent huile-shap liquide

Couleur: Tan

- **Odeur:** Huile minérale.

- **Seuil olfactif:** Données non disponibles.

- **Valeur du pH:** Données non disponibles.



SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES continué...

- **Changement d'état:**
 - Point/intervalle de fusion: Données non disponibles.
 - Point/intervalle d'ébullition: Données non disponibles.
- **Point de congélation:** <-15°C
- **Point d'éclair:** > 170°C
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.
- **Température d'auto-inflammation:** > 450°C
- **Température de décomposition:** 500°C
- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosivité:**
 - Lower: Données non disponibles.
 - Supérieur: Données non disponibles.
- **Propriétés oxydantes:** Données non disponibles.
- **Pression de vapeur:** Données non disponibles.
- **Densité:** 0,86 - 0,89 g/cm³
- **Densité relative:** Données non disponibles.
- **Densité de vapeur:** Données non disponibles.
- **Taux d'évaporation:** Données non disponibles.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Données non disponibles.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Données non disponibles.
 - Cinématique à 40°C: 41,4-50,6 mm²/s (DIN 53211/4)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Réactivité:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Stabilité chimique:** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
- **Possibilité de réactions dangereuses:** L'oxydation est susceptible d'avoir lieu si le produit rencontre un oxydant puissant.
- **Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Oxydant puissant.
- **Produits de décomposition dangereux:** Produits de décomposition dangereux formés en cas de feu. Oxydes de carbone.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol. DL50 orale 890 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Sur la peau:** Irritant possible.
- **Sur l'oeil:** Irritant possible.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution:** Données non disponibles.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité):** Données non disponibles.
- **Toxicité par administration répétée:** Données non disponibles.
- **Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):** Données non disponibles.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les systèmes environnementaux. Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES continué...

· Autres informations écologiques:**· Notes générales:**

Classe de pollution des eaux 3 (Classification allemande) (Classification propre): Extrêmement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts, même en petites quantités. Danger pour l'eau potable si même des quantités extrêmement petites fuient dans le sol.

· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **VPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

· **Méthodes de traitement des déchets. Recommandation:** Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans le système d'égout.

· **Emballages non nettoyés. Recommandation:** La mise au rebut doit être conforme aux prescriptions légales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description d'expédition du TMD (route et rail): Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses en cas de transport par route ou par rail.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· Sara**

· Section 355 (Substances extrêmement dangereuses): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Section 313 (Listes spécifiques de produits chimiques toxiques): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques): Tous les ingrédients sont répertoriés.

· Proposition 65

· Produits chimiques connus pour causer le cancer: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Produits chimiques connus pour causer toxicité pour la reproduction chez les femelles: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Produits chimiques connus pour causer toxicité pour la reproduction chez les mâles: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Substances chimiques connues pour causer toxicité pour le développement: Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Catégories de cancérogénicité

· EPA (Agence Américaine de Protection de l'Environnement): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· IARC (Centre international de recherche sur le cancer): 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol 3

· NTP (Programme de Toxicologie National): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· TLV (Seuil limite établi par l'ACGIH): 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol A4

· MAK (Concentration maximale en milieu de travail en Allemagne) 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

· NIOSH-Ca (Institut national de la sécurité et de la santé au travail): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Réglementations nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): Très dangereux pour l'eau. D'autres règlements, limitations et réglementations prohibitives.

· Liste des substances dangereuses très préoccupantes (SVHC) selon l'ECHA (15/12/2010): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Règlement REACH Annexe XVII Liste de restrictions (22/6/2009): 64742-65-0 Distillats (pétrole), paraffine lourde déparaffinée au solvant.

· Règlement REACH Annexe XIV Liste des autorisations (17/02/2011): Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

· Phrases pertinentes

H315 - Provoque une irritation de la peau.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 - Peut causer le cancer.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS continué...

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R45 - Peut causer le cancer.

· **Limitation d'utilisation recommandée**

Annexe XVII de REACH Limité - 3

Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux selon les définitions de la Directive 67/548/CEE et de la Directive 1999/45/CE. Distillats (pétrole), paraffine lourde déparaffinée au solvant (CAS No. 64742-65-0).

Le contenu et le format de cette fiche signalétique/SDS sont conformes au Règlement (CE) no. 1272/2008, du Règlement (CE) no. 1907/2006 et à la Directive 1999/45/CE, 67/548/CEE de la Commission Européenne.

L'information ci-inclus sur la santé et la sécurité doit être utilisé en accord avec les normes (standards) pertinentes pour la formation, des pratiques de travail et la conception d'équipements établie par des organisations corrélatives. Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de King Canada, exacts et fiables à la date de leur publication. King Canada ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. King Canada ne garantie pas l'exactitude de l'information, et ne sera pas responsable d'aucune perte ou dégâts provenant de l'utilisation.

La présente fiche signalétique a été révisée et préparée le 3 juin 2018 afin de satisfaire aux réglementations américaines et canadiennes en matière d'étiquetage et de mise en forme de la fiche signalétique/SDS. Le produit lui-même est inchangé par rapport aux documents initialement documentés.